



Ecole à journée continue

Concept Pédagogique 2025-2026

L'EJC assume une mission pédagogique importante qui complète celle des parents et de l'école. Le présent dossier a pour but d'offrir aux parents les renseignements utiles concernant le fonctionnement de l'Ecole à Journée Continue (EJC).

L'EJC est une structure d'accueil parascolaire destinée aux enfants en âge de scolarité obligatoire en dehors des heures de prise en charge scolaire. L'EJC de Corgémont se trouve à proximité des écoles infantine, primaire et secondaire.

Locaux

L'EJC se situe à la rue des Collèges 7 à Corgémont.

Nous bénéficions de deux étages.

Les repas sont pris au premier étage.

Au deuxième étage, il y a le coin de regroupement et les différents espaces de jeux.

Admissions et inscriptions

Une étude est établie auprès des élèves en mars par des formulaires d'inscriptions provisoires pour connaître les besoins des parents. L'ouverture des modules se décide au Conseil municipal sur la base de cette étude.

L'inscription à l'EJC est effectuée en ligne via la plateforme KIBON, accessible à l'adresse www.kibon.ch, dans la rubrique « Ecole à Journée Continue ».

Pour les nouvelles inscriptions (futurs 1H), le personnel éducatif organise « une après-midi porte ouverte » courant avril.

Personnel

Direction

Madame Jessica Rauber, éducatrice de l'enfance, Ecole Supérieure.

Notre structure est considérée comme une EJC à exigences élevées avec plus de la moitié des heures d'encadrement effectuées par du personnel qualifié.

Fréquentation, absences et maladies

- Toute absence doit être signalée à l'EJC au plus tard à 8h30 pour supprimer le repas de midi.
- Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter les enseignants pour transmettre une information à l'EJC. De la même façon, l'EJC ne transmettra aucune information en relation avec l'absence d'un enfant inscrit aux enseignants.
- Les absences (frais d'encadrement) sont facturées ; seuls les frais de repas sont déduits. Si la durée dépasse 3 jours, l'administration municipale peut, sur demande et pour de justes motifs (certificat médical), réduire dans une mesure appropriée le montant de la contribution.
- En cas de sorties scolaires (camps de ski, courses d'écoles, excursions...), les frais d'encadrements et de repas sont déduits.

- Si un enfant n'a pas rejoint l'EJC au plus tard 15 minutes après l'école, le personnel de l'EJC a l'obligation d'avertir le ou les parent(s).
- En cas de traitement médical de l'enfant, les parents doivent fournir une autorisation écrite et signée pour la prise en charge du traitement. Les enfants malades ne sont pas admis à l'EJC. Si l'enfant tombe malade à l'EJC, les parents sont prévenus et doivent venir le chercher au plus vite.
- En cas d'urgence médicale, le personnel de l'EJC appelle les parents dans un premier temps et les urgences ensuite. En cas d'urgence absolue, les urgences seront appelées directement.

Déplacement

- Le matin, les déplacements des enfants du lieu de domicile à l'EJC sont placés sous l'entière responsabilité des parents. L'EJC décline toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents qui surviendraient sur ces trajets.
- Pour les trajets entre l'école et l'EJC, seuls les enfants de 1-2H sont accompagnés par un adulte. Les plus grands effectuent donc les trajets seuls.
- Indépendamment de leur âge, tous les enfants inscrits à l'EJC effectuant le trajet de celle-ci à l'école obligatoire sont sous la responsabilité de la commune de Corgémont.
- Les parents qui n'autorisent pas leur enfant à quitter seul l'EJC s'engagent à venir rechercher leur enfant à l'heure convenue. Les parents précisent également par écrit le nom des personnes qui sont autorisées à venir chercher leur enfant.

Responsabilité

- L'EJC est responsable des enfants inscrits à la structure. Elle assume la responsabilité des élèves entre l'école et l'EJC. Les parents sont responsables du transport de leur enfant de leur domicile à l'EJC et de leur domicile à l'école. Si l'enfant quitte l'EJC avant 13h15 pour des raisons scolaires (bibliothèque, piscine ou devoirs à l'école) une autorisation doit être signée par les parents.
- La direction de l'EJC se donne le droit de décider si un enfant a besoin d'un encadrement particulier et pour quelle durée.

Règles de vie

Les enfants doivent respecter les règles de vie de l'EJC. En début d'année, tous les enfants sont informés de ces règles par une lecture commune.

Valeurs

Les enfants sont accompagnés par du personnel éducatif qui leur transmette des valeurs essentielles à la vie en communauté. Le mélange des âges favorise la solidarité et l'entraide dans les tâches quotidiennes.

Nous accordons beaucoup d'importance au respect entre l'adulte et l'enfant. Nous ne tolérons aucune violence physique et verbale au sein de notre établissement. L'équipe éducative adopte un comportement bienveillant et positif envers les enfants.

Afin de répondre aux besoins de chaque enfant, nous pratiquons l'observation. Des échanges entre collaborateurs sont faits régulièrement lors des colloques hebdomadaires. Nos observations sont transmises aux parents et à l'école dans le but de soutenir l'enfant dans son parcours scolaire et dans son développement. Une collaboration étroite est établie avec les parents et nous les informons de manière complète et transparente. Nous sommes à leur disposition en cas de questions.

Nous accordons beaucoup d'importance à fêter les anniversaires des enfants en leur préparant une petite fête et en leur donnant un petit cadeau.

Hygiène

Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas.

Brossage des dents

Le dentifrice et les brosses à dents sont fournis par l'EJC. Les brosses à dents sont nominatives et sont mises dans des plateaux en bois.

Le matériel est changé à chaque vacances scolaires et au besoin.

Les enfants se brossent les dents après le petit-déjeuner et le repas de midi.

Communication écoles/EJC

La direction de l'école et l'EJC communiquent entre elles. L'EJC est au courant de tous les événements scolaires (camp, Futur en genre, sorties exceptionnelles, semaine hors-cadre...). En cas de changements d'horaires, jusqu'à 9h00 le matin et les congés des après-midis, l'EJC assure la garde des enfants. Cependant, l'EJC n'assure pas les permanences des congés exceptionnels, les matins complets.

Devoirs

Les devoirs surveillés font partie intégrante du mandat qui nous est confié par le canton. Par conséquent, dès la 3H, les enfants ont la possibilité de participer aux devoirs surveillés. Les parents restent responsables des devoirs de leur enfant en vérifiant chaque jour le carnet de devoirs.

- Le temps offert aux devoirs se termine à 17h00. Le temps nécessaire varie selon la classe des élèves et leur niveau. Cette offre n'est pas synonyme d'appui scolaire.
- Le personnel de l'EJC doit offrir aux enfants un moment de surveillance afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches scolaires. Il veille à maintenir un climat favorable à l'étude et aide si possible l'élève en difficultés à comprendre les consignes des exercices. Il n'est pas tenu de

corriger les devoirs. Les devoirs oraux seront répétés par l'élève et contrôlés par l'EJC dans la mesure du possible.

- Le personnel de l'EJC n'est en aucun cas responsable de la réalisation des devoirs. Cette responsabilité incombe aux parents qui devront vérifier que les devoirs ont été faits correctement.
- Le personnel de l'EJC peut mettre des annotations dans le carnet de devoirs de l'élève si besoin

Activités

Après l'école, à midi et à 15h15, les enfants se retrouvent au regroupement pour un moment de partage.

Avant le repas, les enfants s'inscrivent aux différents coins jeux proposés.

Par tous les temps, nous sortons à l'extérieur : jardin, promenades... Nous favorisons la créativité des enfants à travers des ateliers bricolage. Différentes activités dirigées en lien avec des thématiques sont proposées.

Nous bénéficions de la salle de gym. Tous les mardis midi, nous pratiquons un tournoi des élèves pour que chaque enfant puisse profiter de « se défouler ». Les lundis, les éducatrices peuvent aussi accompagner les enfants à la salle de gym en s'inscrivant sur le plan prévu à cet effet.

Nous stimulons l'esprit ludique des enfants par des jeux de société. Nous bénéficions d'un abonnement à la ludothèque de Tavannes.

Nous pratiquons également des ateliers cuisine.

Enfin, nous organisons occasionnellement des sorties (visite de la Camille Bloch, bob, grillade en forêt...) les mercredis, à la veille des vacances ou quand l'EJC est ouverte exceptionnellement (congé à l'école).

Habillement

- Nous allons à l'extérieur dès que possible et par tous les temps. De ce fait, l'enfant sera vêtu selon les conditions météorologiques avec des vêtements appropriés. Pour les 1H et 2H, les parents sont priés d'amener des habits de rechange.
- Dans les locaux de l'EJC, l'enfant portera des pantoufles.

Objets personnels

L'EJC décline toute responsabilité en cas de perte ou d'altération d'objets personnels (jeux, bijoux, vêtements, téléphone mobile, montre) que les enfants auraient choisi d'emporter avec eux. Les téléphones mobiles et autres supports connectés doivent être éteints et rester dans le sac de l'enfant.

Engin à roulette

Les moyens de déplacement roulants tels que trottinettes, rollers, planche à roulettes, baskets à roulettes, etc. sont interdits à l'EJC. Seul le vélo est autorisé dès la 8H. Le port du casque est obligatoire.

Assurances

Tous les enfants inscrits à l'EJC devront être couverts personnellement par une assurance maladie et accident.

Adresses et téléphones utiles

Direction :

Madame Jessica Rauber
ejc@corgemont.ch
079 472 66 80

Administration municipale :

Secrétariat
Grand'Rue 17
2606 Corgémont
032 488 10 30

Corgémont, janvier 2026